

## La séparation des pouvoirs est-elle une utopie dangereuse?

Par **Rise01**, le **04/11/2008** à **21:27**

Bonsoir,

j'ai un plan détaillé à faire en droit constitutionnel sur le sujet: la séparation des pouvoirs est-elle une utopie dangereuse?

J'ai déjà eu des éléments de correction et il se trouve que je n'ai pas fait le même plan que les exposants, c'est pourquoi je doute un peu du raisonnement que j'ai eu...

Voici ma problématique et mon plan:

En quoi une séparation trop stricte des pouvoirs peut-elle en pratique s'avérer dangereuse ?

I / La séparation des pouvoirs: une invention intellectuelle du XVIIIème siècle

- A. Les théories des philosophes
- B. Une séparation souple : Le régime parlementaire

II/ La séparation des pouvoirs au sens strict

- A. Une séparation rigide : Le régime présidentiel
- B. Les dangers d'une séparation des pouvoirs trop stricte

J'ai donc plus ciblé ma problématique alors que d'autres ont plutôt parlé de la séparation des pouvoirs au sens souple qui engendrait des danger, précisant que la séparation stricte était un mythe... Moi je dis surtout que si la séparation stricte des pouvoirs est si peu appliquée c'est qu'elle a abouti a des dérives très graves...

Je pense qu'il faudrait que j'insère les dérives que peuvent apporter une séparation trop souple mais à ce moment là, il faudrait que je modifie ma problématique ....

Merci d'avance pour l'aide apportée !

Par **VideoFlying**, le **05/11/2008** à **01:16**

Bonsoir,

Je ne connais franchement plus grand chose au sujet, tout ce que je peux te dire :

=> La problématique n'a pas vraiment été trouvée, tu ne fais que reprendre le sujet.

=> L'intitulé du grand I n'est pas satisfaisant pour plusieurs raisons: 1., il est trop descriptif 2. il ne recouvre pas l'intégralité de ta première partie. 3. Les intitulés doivent être explicites: ils doivent déjà porter en eux une idée qui traverse toute ta partie (ex. I/. Les risques portés par une application rigoriste du principe de séparation, avec en A- une explication du principe, en B- les risques de dérives). Cette proposition n'est pas étincelante de génie, mais elle a le mérite de faire comprendre à ton lecteur/correcteur ce que tu veux dire dès la lecture des intitulés.

=> Au final, à la lecture de ton plan, j'aurais inversé les 2 parties: dans la première j'aurais développé le principe strict (et les mécanismes institutionnels qu'il implique) et les risques que comportent son applications sans discernement (notamment, exemple de la dissolution en France, exemple des USA et risque de blocage institutionnel, si tu peux te permettre de faire du droit comparé, que c'est à ton programme). Dans un grand II seulement, j'aurais parlé d'une application mesurée dans les régimes parlementaires qui permet de limiter les risques.

=> Sur le fond, j'aurais évidemment touché mot de la réforme constitutionnelle de 2008, 66-2 (ou -1) de la Constitution. la possibilité d'abroger une Loi a posteriori pour inconstitutionnalité. Elle constitue la plus fameuse illustration - et une révolution doctrinale dans un pays dont la tradition politique était axée sur le légicentrisme - d'une séparation jusqu'au-bout-iste qu'on ne retrouve pas ailleurs à mon sens dans d'autres démocraties occidentales: il existe des exceptions d'inconstitutionnalité qui permettent d'écarter des Lois au cas par cas, mais jamais d'abrogation donc, qui vaut erga omnes, c'est-à-dire à l'égard de tous.

Bon courage en tout cas,

Par **Rise01**, le **05/11/2008** à **20:16**

J'ai refait tout mon plan et modifié ma problématique, en espérant que ça colle plus!

Pourquoi la séparation des pouvoirs en tant qu'idéal philosophie n'est-elle pas complètement appliquée dans la réalité?

I La séparation des pouvoirs actuellement en vigueur, fruit des philosophes des lumières

A/ La séparation des pouvoirs: une invention intellectuelle du XVIIIème siècle

B/ Les principaux régimes de séparation des pouvoirs engendrés par ces philosophes

II Les dangers d'un possible extrémisme dans l'application de la séparation des pouvoirs

A/ La séparation trop stricte

B/ La confusion des pouvoirs

Je vais peut-être modifier les titres des A. et B. du II pour qu'ils soient plus clairs concernant ce qu'ils contiendront ...

Qu'en pensez-vous ?